



Donation maison familiale

Par **Revo02000**, le **13/05/2014** à **11:08**

Bonjour à tous,

Récemment mon grand père viens de céder à ses 2 enfants un bien immobilier.

La valeur de cette maison est estimé lors de la cession à 15 000 €.

Nous souhaitons garder ce bien immobilier dans la famille mais des travaux importants sont à prévoir.

De mon côté je suis fille unique.

Du côté de mon oncle 2 enfants.

Un de mes cousins et moi même sommes en accord pour apporter la somme nécessaire pour les travaux (partagé), en contrepartie mon père me cède sa part et mon oncle cède sa part à mon cousin (toute la famille est d'accord).

Ma question est simple : quelle est le meilleur montage à faire ?

Merci pour votre aide précieuse

Par **domat**, le **13/05/2014** à **15:06**

bjr,

il faut éviter d'investir dans un bien qui ne vous appartient pas, c'est toujours risqué.

il faut donc que votre oncle et votre père vous fasse respectivement à votre cousin et à vous des donations de leurs parts dans ce bien immobilier.

sachant que les donations sont rapportables et éventuellement réductibles et qu'il existe un enfant de votre oncle qui n'aura rien reçu, l'autre enfant devra sans doute lui verser une soulte car sa réserve héréditaire ne doit pas être entamée.

je vous conseille vivement de voir un notaire qui saura vous conseiller en fonction de vos situations respectives.

cdt